

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU DOMAINE PARENT
 Au capital de 101 379 €
 Siège social : 19, Place de l'Eglise - 21630 POMMARD
 443 842 601 RCS DIJON

**TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DES ASSOCIES
 PAR VOIE DE CONSULTATION ECRITE**

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport d'ensemble des comptes approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 85673.34 € de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la manière suivante :

NOM DES ASSOCIES	NBRE DE PARTS DETENUES		PART DANS LES BENEFICES
M. Jacques PARENT	en pleine propriété	3 parts	44 640.32 €
	en usufruit	33 parts ½ indivise de 621 parts	
M. François PARENT	en pleine propriété	1/3 de 8 parts 1/3 de ½ indivise de 21 parts	7 236.08 €
	En usufruit	½ indivise de 100 parts	
	En nue-propriété	12 parts, ½ indivise de 207 parts	
Mme Anne PARENT	en pleine propriété	½ indivise de 200 parts 1/3 de 8 parts 1/3 de ½ indivise de 21 parts	13 677.67 €
	en nue-propriété	12 parts ½ indivise de 207 parts	
Mme Catherine PARENT	en pleine propriété	1/2 indivise de 200 parts 1/3 de 8 parts 1/3 de ½ indivise de 21 parts	13 677.67 €
	en nue-propriété	12 parts, ½ indivise de 207 parts	
Mme Caroline PARENT	en pleine propriété	1/2 indivise de 24 parts	1.545,98 €
	en nue-propriété	1/2 indivise de 33 parts 1/3 indivise de 1 part	
Mme Rosalie PARENT	en pleine propriété	½ indivise de 24 parts	1.545,98 €
	en nue-propriété	½ indivise de 33 parts 1/3 indivise de 1 part	
M. Mathias PARENT	en pleine propriété	½ indivise de 52 parts	3.349,63 €
	en nue-propriété	½ indivise de 34 parts 1/3 indivise de 1 part	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 101.379.00 euros.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale adopte l'état des postes suivants, concernant le bilan d'ouverture de l'exercice au 1^{er} janvier 2025.

COMPTES ASSOCIES

	PARENT Jacques		PARENT François	
	DEBITS	CREDITS	DEBITS	CREDITS
Total fin exercice		0.00		5 583.01
Quote part de résultat		44 640.32		7 236.08
Solde après répartition du résultat		44 640.32		12 819.09

	PARENT Anne		PARENT Catherine	
	DEBITS	CREDITS	DEBITS	CREDITS
Total fin exercice		0.00		0.00
Quote part de résultat		13 377.67		13 677.67
Solde après répartition du résultat		13 377.67		13 677.67

	PARENT Caroline		PARENT Rosalie	
	DEBITS	CREDITS	DEBITS	CREDITS
Total fin exercice		1 192.34		1 192.34
Quote part de résultat		1 545.98		1 545.98
Solde après répartition du résultat		2 738.32		2 738.32

	PARENT Mathias	
	DEBITS	CREDITS
Total fin exercice		2 584.57
Quote part de résultat		3 349.63
Solde après répartition du résultat		5 934.20

Les associés expriment leur accord sur les opérations de l'exercice concernant leurs comptes courants et sur le solde de ceux-ci tels qu'ils apparaissent au tableau précédent.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 612-5 du Code de commerce et statuant sur ce rapport approuve successivement chacune des dites conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne aux co-gérants quitus définitif et sans réserve de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jacques PARENT de ses fonctions de co-gérant avec effet au 31 décembre 2025, notifiée à chacun des associés, conformément à l'article 18 des statuts (courrier en date du _____)

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

